

# Journal de nos rivières



La lettre d'information du contrat de rivières  
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne

N° 3  
Décembre 2017

## Edito

Arrivés à mi-parcours de notre contrat de rivières, c'est le moment idéal pour faire le bilan des opérations réalisées et d'apporter les ajustements nécessaires. Les études menées depuis 2015 dans ce cadre nous permettent d'ailleurs d'améliorer notre connaissance de nos cours d'eau, mais aussi de perfectionner les solutions entreprises et d'en mettre en place de nouvelles.

2017 s'est révélée être l'année la plus sèche depuis 1970, impactant fortement nos cours d'eau. C'est pourquoi des restrictions imposées aux usagers étaient encore applicables jusqu'en fin d'année. Des réflexions sont actuellement menées sur les façons de gérer et de stocker les eaux de pluie afin de les réutiliser en période de sécheresse.

Nous sommes plus convaincus que jamais qu'il est nécessaire d'avoir une approche collective sur l'ensemble du cycle de l'eau pour obtenir une gestion équilibrée de la ressource au regard de l'ensemble des usages.

Bonne lecture !

**Gérard Meunier**, Président du Comité de rivières,  
**Daniel Fréchet** Président de Roannaise de l'Eau,  
**Jacques Thirouin**, Vice Président de Roannaise de l'Eau en charge des milieux aquatiques

## Des animations ludiques pour les écoles



La sensibilisation des plus jeunes est une des actions phares du contrat de rivières. C'est dans ce cadre que l'association Madeleine Environnement est missionnée par Roannaise de l'Eau pour réaliser des animations auprès des scolaires.

Quoi de mieux que la rivière à côté de l'école pour partir à la découverte des milieux aquatiques ?

Préparée en amont avec les enseignants, l'animation s'organise autour de deux interventions : des ateliers en classe et une excursion au bord de la rivière.

La première séance se déroule à l'école avec divers supports pédagogiques. Il s'agit, pour les enfants, de comprendre la notion de bassin versant et de maîtriser le vocabulaire lié aux cours d'eau.

Ensuite, la sortie sur le terrain se fait à pied. C'est l'occasion de partir à la découverte de la faune et de la flore typiques de nos cours d'eau avec au programme : pêche, observations, identifications et classifications des différents êtres vivants. Les élèves apprennent ainsi à respecter ce milieu de manière ludique et deviennent acteurs de leur apprentissage.

Plus d'infos sur les animations : [madeleinenvironnement@yahoo.fr](mailto:madeleinenvironnement@yahoo.fr)

## SOMMAIRE

Bilan à mi-parcours	2	Gérer l'eau de pluie là où elle tombe	7
L'équipe technique	4		
Actions réalisées en 2017	5	Le saviez-vous	8






# Bilan à mi-parcours

L'année 2017 est marquée par le bilan à mi-parcours du contrat de rivières. Depuis sa signature, ce sont plus de 120 opérations ponctuelles qui ont été menées en des endroits différents des cours d'eau. Des analyses sont effectuées six fois par an afin de mesurer l'incidence de nos actions sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Plusieurs années de suivi seront nécessaires afin d'observer une évolution significative.

Retour sur les actions les plus marquantes.



## LÉGENDE

-  Stations de traitement des eaux usées créées ou réhabilitées
-  Ecoles sensibilisées par des animations
-  Exploitations agricoles engagées dans des mesures plus respectueuses de l'environnement
-  Points d'analyse de la qualité de l'eau
-  Actions pour limiter le piétinement bovin

# 6 Etudes réalisées

pour un montant total de 185 000 € HT

pour la création d'ouvrages, des diagnostics agricoles, la reconnexion du Mardeloup et de la Montouse au Renaison, le recensement des espèces protégées (loutre et castor)...

## Amélioration de la qualité des rejets dans la rivière



Technique d'épuration par filtre planté de roseaux : méthode naturelle et respectueuse de l'environnement

**5** stations de traitement des eaux usées créées ou réhabilitées pour améliorer l'épuration des eaux usées avant le rejet au milieu naturel

**80** systèmes d'assainissement non collectif réhabilités par les particuliers

## Préservation de la biodiversité

**12** exploitations agricoles engagées dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement



**40 km** de cours d'eau

entretenus contre les plantes invasives

## Restauration et entretien des cours d'eau

**7 km** de clôtures posées et **15** abreuvoirs aménagés pour limiter le piétinement bovin dans la rivière

**3** ouvrages aménagés ou effacés pour permettre la libre circulation des poissons dans la rivière

## Sensibilisation du public

**34** repères de crue installés indiquant le niveau des plus hautes eaux connues pour sensibiliser au risque inondation



**30** interventions menées auprès de 5 écoles soit 350 élèves sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques

Création d'un site internet : [www.contrat-de-rivieres.fr](http://www.contrat-de-rivieres.fr)



# L'équipe technique



## Une équipe polyvalente

Pour retrouver son équilibre, la rivière a besoin de l'homme. C'est pourquoi l'équipe technique est en charge de la réalisation d'une grande partie des actions du contrat de rivières qui font appel à de nombreux savoir-faire :

- Des travaux forestiers sont réalisés pour l'entretien des zones humides et des berges de rivières, comme le débroussaillage, la fauche et l'arrachage préventif des plantes invasives, la taille, l'élagage et l'abattage d'arbres ou encore le recépage.
- Pour renaturer les cours d'eau et conforter les berges érodées, plusieurs techniques de génie végétal sont employées : le tressage de branches de saules, le bouturage et les plantations.
- Le retrait des embâcles maintient le bon écoulement des eaux et limitent l'érosion des berges ainsi que les risques d'inondations.
- Des clôtures et des abreuvoirs sont aménagés pour empêcher le piétinement du bétail sur les berges et dans le lit des cours d'eau.
- Enfin, des travaux de maçonnerie permettent l'aménagement de passes à poissons qui favorisent la vie de la rivière.

## Des formations adaptées

L'ensemble des agents de l'équipe assistent à des formations professionnelles leur permettant d'exercer toutes leurs activités sans risque.

En premier lieu, toute l'équipe doit suivre une formation dédiée aux travaux forestiers. Par ailleurs, suivant leur projet professionnel, les agents pourront bénéficier d'autres formations relatives à la maçonnerie paysagère ou encore à l'entretien d'espaces verts.

Enfin, chaque jour, des techniciens encadrants leur apportent un savoir-faire supplémentaire pour la réalisation des travaux.

En 2017, 546 heures de formations ont été dispensées. 12 personnes en ont bénéficié.

Une formation aux premiers secours sera prochainement dispensée à l'ensemble des agents. L'objectif est de les former aux gestes qui sauvent pour savoir réagir en cas d'urgence.

# Les actions réalisées en 2017



## Restauration des cours d'eau

La rivière a souvent subi de grandes perturbations artificielles de ses caractéristiques : modification du lit pour le rendre linéaire, endiguement, barrages... qui ont déséquilibré le fonctionnement naturel du cours d'eau. Dans la majorité des situations, la rivière n'a pas réussi à s'adapter à ces changements, il est donc nécessaire d'intervenir pour favoriser son retour à une dynamique au plus proche de l'originel.

Pour restaurer la morphologie naturelle de la rivière, différentes techniques sont mises en œuvre par l'équipe technique : implantation d'arbres ou d'arbustes, tressage de branches en pied de berge, pose de rondins en quinconce etc. L'objectif est de protéger les berges contre l'érosion, limiter l'enfoncement du lit ou encore recréer une sinuosité indispensable à la vie du cours d'eau. Ainsi, les habitats appropriés à la faune des rivières réapparaissent.



Prévention de l'érosion sur la Teysse

### A savoir

- Ces travaux, nécessitant un savoir-faire particulier et encadrés par la loi, relèvent pour certains de l'intérêt général et ont pu être programmés dans le contrat de rivières. Pour les autres, il est recommandé de s'adresser à Roannaise de l'Eau qui pourra vous conseiller sur les techniques requises et vous accompagner dans les éventuelles démarches.
- Le remblaiement des berges à l'aide de matériaux de démolition est assimilable à du dépôt de déchets et est donc proscrit par la loi.
- L'utilisation d'enrochements ou d'autres techniques de génie civil (gabions, palplanches...) est limitée par la loi et doit être réservée à des situations spécifiques. Elles ne permettent pas de reconstituer les fonctions naturelles des berges et peuvent déplacer le problème sur la rive opposée ou en aval.
- Il est conseillé de privilégier des alternatives plus douces qui apportent une plus-value écologique aux milieux aquatiques en permettant l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées.



## La Balsamine de l'Himalaya

Introduite en France comme plante ornementale au XIX<sup>ème</sup> siècle, la Balsamine de l'Himalaya *Impatiens glandulifera* est reconnaissable à ses fleurs roses/rouges en grappes et à ses feuilles dentées.

Très envahissante, elle concurrence les plantes locales et son système de prolifération par dissémination de graines assure une colonisation rapide du milieu. Elle prend la place des plantes indigènes dont elle occupe les habitats.

Détectée en 2012 dans le roannais, la Balsamine a colonisé près de 15 km de nos cours d'eau en 5 ans.

### Plan d'actions

Le contrat de rivières mène deux campagnes annuelles d'arrachage avant floraison, sur les secteurs les plus touchés (La Teyssonne et Le Renaison). Aujourd'hui, son développement est contenu et sa progression devrait être maîtrisée sur le long terme.



Balsamine de l'Himalaya

### Préconisations

Il est fortement déconseillé de disséminer les graines consciemment en éclatant les petites capsules les contenant, jeu qui peut se révéler amusant pour les enfants ! Il est également interdit de la transporter.

## Prévenir les sécheresses de nos cours d'eau

La gestion équilibrée de la ressource en eau en période d'étiage\* représente un des enjeux les plus importants sur la partie amont de notre territoire. Afin de mesurer les débits d'étiage, des outils de mesures ont été installés.

Les stations d'enregistrement émettront, entre autres, des alertes à l'atteinte de seuils prédéfinis. En période d'étiage notamment, ces alertes permettront à Roannaise de l'Eau d'informer les usagers de l'eau (collectivités, agriculteurs, industriels et particuliers) sur les faibles débits atteints dans nos rivières. Nous pourrions ainsi encourager à davantage d'économies d'eau sur le territoire, avant même la publication d'un éventuel arrêté sécheresse.

\* période de faible débit, voire de sécheresse



La Teyssonne à sec - août 2017

## Aménagement de caches à poissons dans le Renaison

La truite fario est un poisson emblématique de nos rivières. Les caches (abris) à poissons sont des éléments favorables à leur abondance. Ainsi, courant juillet, dix aménagements ont été réalisés sur un parcours de 800 m du Renaison (impacté par une pollution en 2015). Les amas de branches nécessaires à leur réalisation ont été directement prélevés sur place.

Cette opération a été menée en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Loire et les Pêcheurs de Truites du Roannais. L'inventaire effectué en septembre 2017 a permis de constater une tendance au repeuplement de ce poisson.



# Gérer l'eau de pluie, là où elle tombe



Jardin de pluie

## Ville perméable, moi aussi je participe

La pluie est l'affaire de tous : que l'on soit habitant, entreprise, association ou collectivité publique, il est toujours possible de faire un geste pour limiter l'imperméabilisation des sols et ses impacts (ruissellements, inondations, pollutions).

### Adoptons une démarche éco-citoyenne

3 bonnes raisons d'infiltrer les eaux de pluie à l'échelle de ma parcelle :

#### 1 Je limite les apports au réseau

- Je préviens la saturation des réseaux lors de fortes pluies et je contribue à limiter les inondations.
- Je réduis les quantités d'eaux à traiter à la station d'épuration.

#### 2 Je réduis la pollution

- Je réduis le ruissellement et le lessivage des polluants sur les surfaces urbaines (trottoirs, routes, parkings, etc.).
- Je réduis la quantité d'eaux non dépolluées déversées vers le milieu naturel.

#### 3 J'aménage durablement mon territoire

- Je recharge les nappes souterraines en laissant s'infiltrer l'eau de pluie.
- Je remplace les tuyaux par des ouvrages paysagers.

**Concrètement, je peux agir sur ma parcelle en adoptant des techniques alternatives de gestion des eaux de pluie.**

Cela se traduit par la déconnexion des gouttières du réseau d'assainissement et la création d'un ouvrage permettant l'infiltration ou la réutilisation des eaux de pluie.

Il existe de nombreuses techniques alternatives permettant d'infiltrer l'eau dans le sol : jardin de pluie, noue (fossé drainant), tranchée drainante, bassin d'infiltration, puits d'infiltration, toiture et mur végétalisés, parking poreux, etc. En outre, l'eau de pluie peut être orientée vers des solutions de stockage (cuve de rétention) pour l'arrosage du jardin par exemple.

Roanaise de l'Eau se tient à votre disposition pour vous apporter son conseil dans la réalisation de votre projet.

### Aides financières

Des aides financières peuvent être attribuées, sous certaines conditions, aux particuliers, collectivités et maîtres d'oeuvre dans leurs projets de gestion des eaux de pluie. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.roanaise-de-leau.fr](http://www.roanaise-de-leau.fr), rubrique Mes démarches.



# Le saviez-vous ?

Vous pouvez préserver nos rivières en remplissant vos assiettes d'écrevisses américaines !



L'écrevisse américaine s'est installée dans nos rivières, détruisant tout sur son passage.

Introduite en France en 1911 pour l'élevage, elle a délogé les écrevisses françaises (à pieds blancs). En effet, elle est bien plus résistante et dévore toutes sortes de débris organiques et végétaux, vivants ou morts. Elle est nocive pour les milieux aquatiques et ne laisse plus de place à l'écrevisse française.

**La solution pour limiter sa prolifération, est de la pêcher.** Il vous faudra alors détenir une carte de pêche. A savoir : toute écrevisse américaine pêchée ne doit pas être remise à l'eau, ni déplacée vers un autre cours d'eau et doit être achevée sur place. En outre, elle peut remplir vos assiettes, car elle est délicieuse.

**Comment la reconnaître ?** L'écrevisse américaine est brune et plus volumineuse, avec des pinces massives contrairement à l'écrevisse française qui est blanchâtre et plus petite. En cas de doute, contactez la Fédération de Pêche 42 au 04 77 02 20 00.

## Quelques actions à venir en 2018

Etude pour stocker l'eau pluviale pour les agriculteurs afin de la réutiliser en période de sécheresse

Renaturer les berges infestées par la renouée du Japon

Accompagner les particuliers pour améliorer les systèmes d'assainissement non collectif

Diagnostiquer des zones infestées par le champignon phytophthora

**Directeur de la publication :** Gérard Meunier  
**Rédactrice en chef :** Cécile Ray  
**Comité de rédaction :** Services Communication et Gestion du cycle de l'eau de Roannaise de l'Eau  
**Conception Réalisation :** Service Communication de Roannaise de l'Eau

**Photos :** Roannaise de l'Eau, Fotolia, Madeleine Environnement  
**Illustration :** Eric Perrin (p.2)  
**Impression :** Imprimerie du Coteau  
**Tirage :** 44 500 exemplaires  
**Dépôt légal :** à parution - ISSN : 2490-7308



### NOUS CONTACTER

Roannaise de l'Eau  
63, rue Jean Jaurès - CS 30215  
42313 ROANNE Cedex  
Tél. : 04 77 68 54 31  
E-mail : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
Site internet : [www.contrat-de-rivieres.fr](http://www.contrat-de-rivieres.fr)

### Les communes du contrat de rivières

Ambierle | Arcon | Briennon | Changy | La Bénisson-Dieu | Lentigny | Les Noës | Mably | Nodilly | Ouches | Pouilly-les-Nonains | Renaison | Riorges | Roanne | Saint-Alban-les-Eaux | Saint-Andre-d'Apchon | Saint-Bonnet-des-Quarts | Saint-Forgeux-Lespinnasse | Saint-Germain-Lespinnasse | Saint-Haon-le-Châtel | Saint-Haon-le-Vieux | Saint-Léger-sur-Roanne | Saint-Rirand | Saint-Romain-la-Motte | Villemontais | Villerest